



CHARTE  
**+NATURE**

# CHARTE +NATURE

---

## Notice de l'acte d'engagement



## CONTENU

Contexte .....	2
Critères d'évaluation de la Charte .....	2
Disposer d'un accompagnement technique de FREDON .....	4
Démarche de labellisation.....	4
Actes d'Engagement .....	5
Grille de notation des actions des thèmes « + nature ».....	6

## CONTEXTE

Face aux problématiques environnementales actuellement rencontrées (déclin de la biodiversité, pollution des milieux, morcellement des espaces, développement d'espèces exotiques envahissantes, ...), il est primordial de mettre en œuvre des modes d'entretien des espaces extérieurs plus écologiques. C'est dans ce contexte que la Charte +Nature a été **élaborée par le réseau FREDON**.



Elle s'inspire de la première Charte d'entretien des espaces publics créée en 2008 par FREDON Basse-Normandie sur le thème de la réduction des produits phytosanitaires. Elle s'inscrit dans les objectifs des plans Ecophyto et Biodiversité. Elle a pour objectifs :

- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité,
- la préservation de la santé humaine.

Elle vise à promouvoir et valoriser les actions écologiques mises en œuvre pour la gestion et l'entretien des espaces extérieurs par les collectivités et les structures publiques et privées.

## CRITERES D'EVALUATION DE LA CHARTE

La Charte +Nature est **proposée aux collectivités et aux structures publiques et privées** souhaitant s'engager dans une gestion écologique et durable de **l'ensemble de leurs espaces extérieurs**.

Cette Charte est basée sur 3 niveaux de progression qui permettent d'avancer « pas à pas » selon les capacités de la structure engagée en se basant sur 5 thématiques (4 thématiques +Nature et la thématique « produits phytosanitaires »).

Diverses solutions techniques sont proposées pour chacune des 4 thématiques +Nature. La réalisation d'une action donne droit à un ou plusieurs « + » selon le bénéfice qu'elle entraîne en faveur de l'environnement (*cf. grille de notation des actions en fin de la présente notice*). La valorisation de l'existant (aménagement, outils de communication, ...) s'appuie sur des travaux réalisés par la structure depuis moins de 5 ans.

A noter : le total de « + » est moins important pour les structures privées dont la diversité et la taille des espaces extérieurs sont moins importantes que celles des collectivités et des structures publiques.



## NIVEAU 1

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 1 de la Charte +Nature et accéder au niveau supérieur :

- réduire les déchets verts
  - mieux gérer l'eau
  - favoriser la biodiversité locale
  - communiquer en interne et en externe
  - respecter tous les critères du thème « produits phytosanitaires »
    - se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur
    - tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires
    - prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements
    - mettre en place des actions de sensibilisation auprès des administrés, des salariés et du public fréquentant l'établissement sur la réduction des produits phytosanitaires
    - s'informer sur les solutions techniques alternatives
- Pour ces 4 thématiques +Nature :
- avoir réalisé **au moins 1 action de chaque thématique**
  - avoir au moins un total de (selon la grille de notation en annexe de la présente notice) :
    - **20 +** pour les collectivités et structures publiques
    - **14 +** pour les structures privées

Les collectivités et les structures publiques et privées s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai d'1 an** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

## NIVEAU 2

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 2 de la Charte +Nature et accéder au niveau supérieur :

- réduire les déchets verts
  - mieux gérer l'eau
  - favoriser la biodiversité locale
  - communiquer en interne et en externe
  - respecter tous les critères du thème « produits phytosanitaires »
    - respecter les engagements du niveau 1
    - identifier, a minima parmi les zones encore traitées, celles qui présentent un risque élevé de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux superficielles ou souterraines
    - ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones identifiées à risque élevé
    - utiliser des techniques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques
    - mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses administrés, de ses salariés, et du public fréquentant l'établissement, en les invitant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux
- Pour ces 4 thématiques +Nature :
- avoir réalisé **au moins 2 actions de chaque thématique**
  - avoir au moins un total de (selon la grille de notation en annexe de la présente notice) :
    - **40 +** pour les collectivités et structures publiques
    - **28 +** pour les structures privées

Les collectivités et les structures publiques et privées s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai de 2 ans** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

## NIVEAU 3

Les critères suivants sont à respecter pour valider le niveau 3 de la Charte +Nature :

- réduire les déchets verts
  - mieux gérer l'eau
  - favoriser la biodiversité locale
  - communiquer en interne et en externe
  - ne plus utiliser (ou faire utiliser) de produits phytosanitaires
    - ne plus appliquer de produits phytosanitaires
    - ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
    - mettre en place des actions de sensibilisation auprès de ses administrés, de ses salariés, et du public fréquentant l'établissement, en les invitant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires chez eux
- Pour ces 4 thématiques +Nature :
- avoir réalisé **au moins 3 actions de chaque thématique**
  - avoir au moins un total de (selon la grille de notation en annexe de la présente notice) :
    - **60 +** pour les collectivités et structures publiques
    - **42 +** pour les structures privées



Les collectivités et les structures publiques et privées s'engagent à se mettre en conformité avec ces règles dans le **délai de 3 ans** à compter du jour de la signature de l'acte d'engagement.

## DISPOSER D'UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE FREDON

Les collectivités et les structures publiques ou privées signataires de la Charte +Nature peuvent être accompagnées par FREDON dans leur démarche. Un soutien technique et méthodologique est proposé :

1. audit des pratiques d'entretien
  - diagnostic des pratiques actuelles
  - préconisations de solutions alternatives de gestion et d'aménagement sur des sites exemples
  - évaluation du niveau actuel et du niveau atteignable de la Charte
2. rencontre technique sur place pour présenter les éléments de l'audit et des exemples de solutions à mettre en place
3. fourniture du rapport écrit
4. mise à disposition de supports de communication sous format numérique (panneaux, articles, expositions, plaquettes, autocollants, ...)
5. valorisation des actions réalisées par les signataires à travers ses outils de communication (site Internet, communication presse, ...)

Des expertises complémentaires sur des thèmes spécifiques peuvent aussi être apportées par FREDON pour aider la structure engagée à mettre en place les actions les plus adaptées pour préserver l'environnement.

Contactez FREDON de votre région pour obtenir le devis correspondant à vos besoins.

Si votre structure a déjà atteint l'un des 3 niveaux de la Charte, elle peut être labellisée sans accompagnement technique après une visite de contrôle du respect des engagements (cf. paragraphe suivant).

## DEMARCHE DE LABELLISATION

La démarche de labellisation suit les étapes suivantes :

1. réalisation par FREDON d'une **visite de contrôle** du respect des engagements pris par la structure.
2. présentation du dossier de labellisation, constitué suite à la visite de contrôle, au comité interne de FREDON France. Le comité est chargé de valider la labellisation proposée. Il apporte aussi des remarques et conseils pour que la structure puisse continuer d'évoluer.
3. si la labellisation est validée, la structure bénéficie des services suivants :
  - possibilité d'utiliser le logo Charte +Nature du niveau atteint dans tous les documents de communication
  - diplôme Charte +Nature du niveau atteint
  - plaque de labellisation Charte +Nature du niveau atteint
  - communication presse réalisée par FREDON aux niveaux régional et national : dossier de presse envoyé aux médias locaux et nationaux pour valoriser les structures labellisées

A noter : Le label Charte +Nature est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue, une visite de contrôle supplémentaire est nécessaire pour conserver le label.

Contactez FREDON de votre région pour obtenir le devis correspondant à la démarche de labellisation de votre structure.



## ACTES D'ENGAGEMENT

Les 3 pages suivantes constituent les modèles d'actes d'engagement aux 3 niveaux possibles. L'acte d'engagement du niveau choisi par la structure qui s'engage doit être daté et signé par son représentant légal et co-signé par le représentant de FREDON régionale.

Ce document peut aussi servir d'outil de communication pour valoriser l'engagement (affichage à l'accueil, copie sur le site internet de la collectivité ou de la structure publique ou privée, conférence de presse lors de la signature officielle, ...).

# Acte d'engagement + de Nature, + de Biodiversité + de respect de l'Environnement



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai d'1 an à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 1 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- réduire les produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

Logo structure  
(modifiable)

Signature du représentant  
de FREDON

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 1 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.



# Acte d'engagement

## + de Nature, + de Biodiversité

## + de respect de l'Environnement



CHARTRE  
**+NATURE**



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai de 2 ans à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 2 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- réduire les produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 2 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.

Signature du représentant  
de FREDON



**FREDON**  
FRANCE

# Acte d'engagement

## + de Nature, + de Biodiversité

## + de respect de l'Environnement



Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Votre collectivité / structure publique / privée (modifiable)

s'engage à respecter, dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent document, **les critères du niveau 3 de la Charte +NATURE :**

- réduire les déchets verts
- mieux gérer l'eau
- favoriser la biodiversité locale
- ne plus utiliser de produits phytosanitaires
- communiquer

Le

Signature du représentant légal

La structure signataire s'engage à fournir à FREDON tous les documents qui lui permettront d'évaluer l'atteinte du niveau 3 de la Charte **+NATURE**.

Pour connaître tous les détails de la Charte, se référer à la notice annexée à l'acte d'engagement.

Signature du représentant de FREDON





## GRILLE DE NOTATION DES ACTIONS DES THEMES « + NATURE »

### REDUIRE LES DECHETS VERTS

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Réalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces gérés par la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Plan de gestion</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	1
Tonte raisonnée des espaces enherbés : augmentation de la hauteur, réduction de la fréquence	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Présentation du matériel</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	2
Mise en place de tonte sans export (mulching, tonte éjectée, ...) pour éviter d'exporter les déchets de tonte	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Présentation du matériel</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	1
Fauchage (avec valorisation locale des résidus de fauche) ou broyage d'au moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	1
Fauchage (avec valorisation locale des résidus de fauche) ou broyage d'au moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	2
Fauchage (avec valorisation locale des résidus de fauche) ou broyage d'au moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	3
Entretien par écopâturage d'au moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux ou convention d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	1
Entretien par écopâturage d'au moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux ou convention d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	2
Entretien par écopâturage d'au moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux ou convention d'entretien</li> <li>·Tableau des surfaces et descriptif des espaces</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	3



Taille raisonnée des arbres et arbustes (réduction des fréquences de taille, respect du port de l'arbre ou de l'arbuste et de la floraison)	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	3
Choix de végétaux favorables à la réduction des déchets verts (plantation d'arbres et arbustes adaptés à l'espace disponible à taille adulte, semis de gazon à pousse lente, suppression de végétaux fortement producteurs de déchets de taille)	·Factures travaux ·Visite de terrain	3
Valorisation locale d'une partie des déchets verts par la structure (paillage, compostage)	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	1
Valorisation locale de la totalité des déchets verts par la structure (paillage, compostage)	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	3



## MIEUX GERER L'EAU : ECONOMISER L'EAU - OPTIMISER LES RUISSELLEMENTS

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Couverture des sols nus sur la totalité des massifs floraux pour réduire au maximum les arrosages	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	2
Couverture des sols nus sur la totalité des massifs floraux, des arbustes et des arbres d'ornement pour réduire au maximum les arrosages	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	3
Présence et entretien de plantes adaptées aux conditions pédo-climatiques (fleurissement, arbres et arbustes)	·Factures travaux ·Visite de terrain	1
Tous les végétaux plantés en pleine terre	·Factures travaux ·Visite de terrain	3
Récupération d'une partie des eaux de pluie (systèmes de récupération fermés) pour l'arrosage des espaces végétalisés	·Factures travaux ·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	2
Optimisation des systèmes d'arrosage (irrigation en goutte à goutte, arrosage de nuit, utilisation de sondes hygrométriques, choix de substrats rétenteurs d'eau, ...)	·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	1
Réalisation d'un plan de gestion des eaux pluviales	·Cahier d'entretien ·Plan de gestion ·Visite de terrain ·Tableau et cartographie des surfaces imperméables et descriptif des zones d'évacuation	1
Présence et entretien de systèmes favorables à la rétention et à la gestion naturelle d'une partie des eaux de ruissellement (zones humides, haies bocagères, mares, noues, ...) pour l'équivalent d'au moins 10% des surfaces de ruissellement	·Factures travaux ·Visite de terrain	3
Désimperméabilisation d'au moins une surface imperméable dont les eaux de ruissellement sont reliées au réseau d'eaux pluviales	·Factures travaux ·Visite de terrain	1
Désimperméabilisation d'au moins 10% des surfaces imperméables (hors voies de circulation routière) dont les eaux de ruissellement sont reliées au réseau d'eaux pluviales	·Factures travaux ·Tableau des surfaces imperméables et descriptif des zones d'évacuation ·Visite de terrain	3

## FAVORISER LA BIODIVERSITE

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Espèces Exotiques Envahissantes : état des lieux complet et/ou plan de surveillance et/ou plan de prévention	·Cartographie ·Rapport d'état des lieux ·Cahier de suivi ·Plan de prévention	2
Plan d'actions pour la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur l'ensemble du territoire de la structure	·Cahier et plan de lutte ·Cartographie	3
Inventaire de la biodiversité floristique et/ou faunistique à l'échelle de la structure	·Cartographie ·Rapport d'inventaire	2
Diagnostic trames verte et bleue et/ou diagnostic trame noire (impacts de l'éclairage) et/ou diagnostic trame blanche (impacts sonores) et/ou diagnostic arboré	·Cartographie ·Rapport d'inventaire	1
Fauchage tardif d'au moins 20% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	·Factures travaux ·Tableau des surfaces et descriptif des espaces ·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	1
Fauchage tardif d'au moins 50% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	·Factures travaux ·Tableau des surfaces et descriptif des espaces ·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	2
Fauchage tardif d'au moins 80% de la surface enherbée potentiellement gérable avec ce mode de gestion (après grenaison des principales plantes herbacées présentes) en privilégiant la fauche centrifuge pour préserver la faune	·Factures travaux ·Tableau des surfaces et descriptif des espaces ·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	3
Présence et entretien de végétaux favorables à la biodiversité (végétaux mellifères, végétaux fructifères, végétaux locaux, essences variées, ...)	·Factures travaux ·Cahier d'entretien ·Visite de terrain	2
Acceptation de la présence de végétation spontanée dans l'entretien des espaces extérieurs (en pieds de murs, joints de dallage, pelouses, massifs, ...)	·Visite de terrain ·Cahier d'entretien	1
Présence et entretien de nichoirs et de zones refuges (oiseaux, mammifères, reptiles, batraciens, insectes, ...) sur au moins 3 types d'actions significatives	·Factures travaux ·Visite de terrain	3
Neutralisation des pièges mortels involontaires pour la faune (baies vitrées, poteaux creux, lignes électriques, ...) sur au moins 3 types d'actions significatives	·Factures travaux ·Visite de terrain	2
Restauration et maintien de la continuité écologique des milieux aquatiques	·Cartographie ·Factures travaux ·Autre justificatif écrit (cahier	3



	des charges, compte-rendu technique, ...)	
Restauration et maintien de la continuité écologique des espaces végétalisés (haies, zones enherbées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Cartographie</li> <li>·Factures travaux</li> <li>·Autre justificatif écrit (cahier des charges, compte-rendu technique, ...)</li> </ul>	3
Optimisation de l'éclairage sur une partie des surfaces extérieures de la collectivité ou de la structure (extinction des éclairages et enseignes, ampoules adaptées, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier de gestion de l'éclairage</li> <li>·Visite de terrain</li> <li>·Label Village étoilé</li> </ul>	1
Optimisation de l'éclairage sur la totalité des surfaces extérieures de la collectivité ou de la structure (extinction des éclairages et enseignes, ampoules adaptées, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier de gestion de l'éclairage</li> <li>·Visite de terrain</li> <li>·Label Village étoilé</li> </ul>	3
Mise en place de solutions permettant de réduire l'empreinte sonore sur au moins 2 types d'actions significatives (utilisation de matériels électriques, aménagements anti-bruit, création de cheminements doux, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier de gestion des matériels d'entretien</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	2
Réhabilitation d'espaces anthropisés en espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>·Factures travaux</li> <li>·Cahier de gestion</li> <li>·Visite de terrain</li> </ul>	3



## COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE

Actions	Critères d'évaluation	Note = nombre de +
Formation du personnel (interne ou prestataire) <u>et</u> des décideurs	·Attestation de formation ·Programme de formation	3
Flash d'information (bulletin interne, bulletin externe, information numérique, conférence, vidéo, ...)	·Outil de communication	1
Zones refuges de biodiversité ou ruches in situ à visée de communication	·Outil de communication ·Visite de terrain	1
Sachets de graines de fleurs locales fournis aux habitants (ou aux salariés)	·Outil de communication	2
Favorisation de l'appropriation des espaces verts par les habitants/salariés par la mise en place de mobilier en matériaux naturels : bancs, tables de pique-nique, ...	·Outil de communication ·Visite de terrain	1
Favorisation de l'appropriation des espaces verts par les habitants/salariés par la mise en place d'aménagements : sentiers pédagogiques, jardins familiaux, végétaux nourriciers, zones de permis de planter, ...	·Outil de communication ·Visite de terrain	3
Panneaux d'information in-situ	·Outil de communication ·Visite de terrain	1
Instauration d'Obligations Réelles Environnementales	·Cahier des charges	3
Intégration transversale de la biodiversité dans les politiques publiques ou de l'entreprise (création d'un poste dédié au sein de l'équipe, création d'outils de suivi de cette politique, intégration de la biodiversité dans les commandes, ...)	·Outil de suivi de la politique publique ou d'entreprise	3
Mise en place de règlements intérieurs, d'arrêtés municipaux, ... (afin de pérenniser les consignes pour l'entretien des espaces extérieurs)	·Règlements intérieurs ·Arrêtés	1
Actions de communication auprès de publics relais (scolaires, touristes, associations, clients, fournisseurs, ...)	·Outil de communication ·Visite de terrain	2
Distribution, aide à l'achat ou mise à disposition de matériels à l'attention des habitants/salariés (broyeurs de végétaux, composteurs, récupérateurs d'eaux de pluie, ...)	·Outil de communication ·Visite de terrain ·Factures d'achat de matériel	3
Autres outils ou actions de communication (à préciser)	·Outil de communication ·Visite de terrain	A l'appréciation du comité national de labellisation



## Une Charte pour qui ?

La Charte **+NATURE** s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs à entretenir :

- communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux, ...
- entreprises,
- bailleurs sociaux,
- établissements de tourisme, établissements de santé, établissements scolaires,
- ...

## Pourquoi m'engager dans la Charte **+NATURE** ?

Pour avancer vers un entretien des espaces extérieurs de ma structure encore plus respectueux de l'environnement :

- bénéficier de conseils techniques de terrain,
- être guidé dans ma démarche,
- valoriser les actions réalisées par ma structure.

## Les acteurs qui ont participé au développement de la Charte **+Nature** (sites pilotes)

- Communauté de communes du Pays du Voironnais
- Association Centr'Alp
- Entreprises THALES, POMA et PYXALIS

[www.fredon.fr](http://www.fredon.fr)

